

Adoption d'un projet de loi relatif aux commissariats régionaux de l'éducation



La chambre des conseillers a adopté, mardi, lors d'une séance plénière, un projet de loi relatif aux commissariats régionaux de l'éducation. Ce projet de loi vise à conférer aux régions des prérogatives plus larges et une plus grande autonomie dans la gestion des ressources humaines et financières et du secteur en général.

Des conseillers ont salué ce projet de loi qui devra introduire un nouveau dynamisme dans le système éducatif, dans les régions. Ils se sont interrogés sur les responsabilités et les prérogatives des nouvelles structures, ainsi que sur l'évaluation de leur rendement.

Un autre conseiller a évoqué la violence en milieu scolaire et a demandé des détails sur le plan du ministère pour la maintenance des établissements éducatifs, dans les régions.

Dans ses réponses aux interventions, M. Hatem Ben Salem, ministre de l'Education, a expliqué que la loi vise à développer ces structures et à rationaliser la gestion des ressources humaines et financières. Cette loi a, également, pour objectifs, de promouvoir les aspects pédagogiques et

d'assurer le confort scolaire, à travers la maintenance des établissements éducatifs. Il a indiqué, à ce propos, que 77,5 millions de dinars sont consacrés, cette année, à l'entretien d'un grand nombre d'écoles primaires et de collèges.

A cet effet, 25 ingénieurs et 62 techniciens supérieurs en génie civil, ainsi que 58 gestionnaires seront recrutés en vue de moderniser l'infrastructure éducative, dans les régions et garantir la bonne marche des commissariats régionaux.

Il a ajouté que, conformément à cette nouvelle loi, le commissaire régional est responsable du secteur éducatif, dans la région et qu'il est soumis à l'obligation de résultats.

Le ministre a, en outre, indiqué que l'on ne peut pas parler de phénomène de violence en milieu scolaire, vu le nombre limité de cas enregistrés. Il a ajouté que le ministère veille à prévenir ces épiphénomènes par la diffusion de la culture de la non-violence et le traitement des causes de l'incivisme.